

Association Culturelle Saint Clair

7. ELECTIONS AU CA

L'article 11 des statuts indique que « *l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 membres élus pour 3 années par l'Assemblée Générale et rééligibles* ». Depuis l'A. Gale 2023, **5 administratrices** bénévoles composent le Conseil d'Administration.

Administratrices

Lors du CA du 1/12/23, chaque membre du CA a été invité à se positionner pour 2024. Chaque membre souhaite poursuivre son mandat.

Pour la 3^{ème} année de son 1^{er} mandat :

- Mme CORBEAU Aline

Pour la 3^{ème} année de leur 3^{ème} mandat :

- Mme ABGRALL-LEVY Martine
- Mme GUILOINEAU Yolande

Leur mandat de 3 ans étant révolu, nous devons procéder à l'élection de :

- Mme FRAISSE Kathy
- Mme MOSER Annie

En l'absence de nouvelle candidature, il n'est procédé à aucune élection en ce sens.

Membres du bureau

L'article 9 du règlement intérieur précise qu'« *au sein du conseil d'administration, est élu un bureau pour 3 ans, qui assure la gestion et l'administration de l'association* ».

Chacune affirmant poursuivre sa mission, il ne sera donc procédé à aucun vote sur leurs postes respectifs.

- Présidente : Mme Guiloineau Yolande
- Secrétaire : Mme Abgrall-Levy Martine
- Trésorière : Mme Corbeau Aline

La présidente
Y. Guiloineau